Des Français ne toussent plus grâce à l'Algérie

L'Algérie, qui contribue si largement au ravitaillement de la France, se charge maintenant de guérir les Français de la Toux.

C'est dans les montagnes d'Algérie, et là seulement, que croît ce fameux « Chich Zâtu », dont l'Abbé Blanc, curé de Beni-Méred, a tiré le Bronchocure, merveilleux sirop contre la toux. De cette plante, dérive également le Coqueluchsirop dont les médecins qui l'ont essayé s'accordent à reconnaître la remarquable efficacité contre la coqueluche.

Dès leur apparition en France ces 2 sirops ont rencontré un succès considérable ; non seulement ils guérissent toutes les formes de la toux, mais surtout, étant strictement végétaux, exempts de tout produit chimique, et absolument inoffensifs, ils peuvent être donnés même aux plus jeunes bébés qui le prennent comme une friandise (aucune contre-indication).

Adultes, enfants, vieillards, bébés, ces sirops conviennent à tous. Remèdes de famille par excellence, ils sont aussi les plus économiques.

Bronchocure, le grand flacon de 400 gr. 14 fr. 60 (c'est le plus avantageux des sirops). 9006.

EN EXTRÊME-ORIENT

LES JAPONAIS MIS EN ÉCHEC EN CHINE CENTRALE

Nan-Tchang, 20 — Les troupes chinoises viennent d'infliger trois échecs aux forces japonaises en Chine Centrale.

L'attaque japonaise contre Koulino a été repoussée avec de lourdes pertes.

L'offensive japonaise contre Nan-Tchang est également contenue.

Dans le secteur de la rivière Han, à l'ouest de Hankéou, les efforts japonais pour traverser la rivière ont été déjoués par les troupes chinoises.

Pour MAIGRIR de 1 à 30 kilos
prenez des cachets DELLOVA
qui font maigrir progressivement de 4 à 8 kilos chaque mois, sans régime, en secret et sans danger pour la santé.
Recommandés par le corps médical
La boîte, 17 f. Envoi discret fco, remb. par lab. RN. Lafon, 48, av. de la République, Paris

EN PALESTINE

LES JUIFS RENONCENT à la grève en raison de la tension internationale

Jérusalem, 20. — Après avoir consulté tous les organismes juifs, la Confédération générale des ouvriers, le centre de la Fédération des planteurs et le maire de Tel Aviv, le Conseil national a décidé d'ajourner la grève générale projetée en raison de la tension internationale actuelle.

Le grand rabbin Hertzog a ordonné pour demain un jeune et des prières dans tout le pays en faveur d'une solution favorable du problème juif et il a demandé aux Juifs du monde entier de se joindre aux Israélites de Palestine dans les sentiments qu'ils éprouvent à l'égard de la décision du gouvernement britannique.

De leur côté, les Arabes de Palestine ont invité les nations arabes à intervenir pour faire triompher la cause nationale.

MONSIEUR !
C'est vous le coupable si MADAME EST FRIGIDE
Comment Assurer l'Harmonie Sexuelle
Etant donné les résultats vraiment extraordinaires qu'obtiennent les hommes avec le nouveau SUPER-ORMOSAN A (Double Force), vous tiendrez certainement à essayer ce "Véritable Elixir de Jeunesse — de Puissance Vitale". Même dans les cas les plus difficiles, les plus réfractaires, les plus désespérés, son action est rapide, sûre et certaine — quel que soit votre âge. Demandez le SUPER-ORMOSAN A (Double Force) chez votre pharmacien, dès aujourd'hui. Quoiqu'on dise, il n'y a rien de comparable. Le succès est garanti dès la première boîte ou son prix vous sera remboursé. Une brochure avec de nombreux secrets nouveaux, troublants, surprenants, sur Pharmonie sexuelle, la rajeunissement intégrale et un complet développement physique, vous sera envoyée gratuitement et discrètement sur simple demande. Adresse Laboratoires de l'Ormosan, 72, Avenue Kleber, Service 3 F, Paris.
"SUPER-ORMOSAN-A", pour hommes, ainsi que "ORMOSAN-B" puissant régénérateur des femmes, s'obtiennent dans toutes pharmacies.

« LES ETATS-UNIS PARTICIPERONT A UNE GUERRE EUROPÉENNE SI LEURS INTÉRÊTS L'EXIGENT »

New-York, 20. — Les possibilités de coopération des trois grandes démocraties pour arrêter l'expansion nazie dans le monde sont examinées par les journaux du matin.

Le « New-York Herald Tribune », organe républicain, écrit notamment : « Les Etats-Unis devraient immédiatement donner à la France et à la Grande-Bretagne leur entier appui diplomatique et leur assurer une complète coopération concernant les politiques commerciales, financières, les contrats d'aviation, etc. Si les démocraties se défendent et si une guerre générale éclate, les Etats-Unis devraient être prêts à mettre leurs ressources économiques à la disposition de la France et de la Grande-Bretagne.

Les Etats-Unis ne s'engageront pas à participer à une guerre européenne, mais ils le feront certainement s'il est prouvé qu'une telle décision soit nécessaire à leurs intérêts. »

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Lignes Belges, Passages de Lille

LE PROCÈS WEIDMANN

L'audience est ouverte à 13 h. 20.

Le président décide d'entendre tout de suite les derniers témoins de l'affaire Leblond.

C'est d'abord l'expert M. Defontaine qui a examiné la voiture de Lebond, un cabriolet qui, à son avis, n'était pas difficile à conduire.

Le président annonce qu'il a reçu une lettre de la grand-mère de Million. C'est Me Géraud, défenseur de Million, qui en donne lecture :

« Vous m'excuserez, dit en substance la grand-mère de Million, mais j'ai lu dans la presse que mon enfant paraissait coupable. Je l'aime beaucoup. J'ai pu apprécier ses grandes qualités et les bonnes intentions qu'il a toujours eues pour moi.

» La grand-mère de Million dépose, dit-elle, sous la foi du serment et en toute sincérité. Pensant à Dieu, elle estime que son petit-fils n'a jamais manqué d'argent. Chaque fois que Roger s'était adressé à elle, il a reçu les sommes qu'elle pouvait lui envoyer.

» Roger, ajoute-t-elle, est mon seul héritier. J'aurais pris l'argent que je pouvais avoir pour lui faire plaisir. Voilà messieurs je le crois complètement innocent et je vous le confie ».

Pendant cette lecture, on remarque Million assis à son banc le visage rigide et rouge.

Le lendemain du meurtre de Leblond, Million portait la montre de la victime

Me Roches, chef de la brigade spéciale de la police judiciaire, expose aux jurés l'enquête laborieuse qu'il eut à mener après l'assassinat de Roger Leblond.

Le commissaire Roches : Qui est Pradier, avons-nous demandé à Weidmann quand il fut arrêté ?

C'est Million, nous répondit-il, en nous livrant les noms de Jean Blanc et de Colette Tricot.

Le chef de la brigade spéciale rapporte les déclarations que lui fit Jean Blanc au moment où il se présenta à la police judiciaire.

Me Roches : Il m'a semblé à ce moment que Jean Blanc manquait singulièrement de mémoire. Colette Tricot m'a-t-il précisé, a joué dans cette affaire un rôle neutre. J'ajoute que, fin septembre ou au début d'octobre 1937, Jean Blanc a rencontré Million. Celui-ci lui aurait fait part des soupçons qu'il avait de la participation de Weidmann au meurtre de Jean de Koven et du chauffeur Couffy.

Me Roches a entendu, à titre de témoin le père de Million. Celui-ci lui a déclaré qu'au lendemain du meurtre de Leblond il avait remarqué que son fils portait au poignet une montre-bracelet.

C'est Eugène qui me l'a donnée, lui dit son fils quand en réalité il s'agissait, on le sait, de la montre de la victime.

A cette époque, Jean Blanc, Million père et fils se voyaient fréquemment. Ils échangeaient des confidences et émettaient des doutes sur la pureté de l'existence de celui qu'ils appelaient entre eux « Eugène ». Bien mieux, ils le soupçonnaient d'être plusieurs fois meurtrier. Cependant, chacun se taisait dans la crainte du « tueur » par lâcheté. Méditaient-ils sur les paroles de Weidmann « Il n'y a que les morts qui ne parlent pas ».

Où il est question de M. Mouly

Me Planty s'inquiète de savoir pourquoi, au lendemain de son arrestation, Weidmann expliqua incomplètement le rôle joué par Million.

De bonne grâce, Weidmann se lève et déclare : « Je savais que, sans aucun doute, Million serait mêlé à l'affaire. Je n'ai voulu parler de l'essentiel que lorsque j'ai su que Million avait dit que je le terrorisais ».

Et voici que le nom de M. Mouly, voisin de Weidmann à La Voulzie, est de nouveau mêlé aux débats « Connaissez-vous M. Mouly ? », demande Me Planty. M. Roches en parle comme d'une vieille connaissance.

Lorsqu'on s'est préoccupé de savoir comment Million avait pris le pseudonyme de Pradier on n'a pas tardé à savoir que M. Mouly s'était servi, il y a une dizaine d'années, de ce même pseudonyme. Nous avons également remarqué qu'un rendez-vous au cours duquel devait être remis le montant de la rançon de la danseuse Jean de Koven avait été fixé dans un café de la rue Nollet, proche de l'immeuble où habita M. Mouly.

Ce sont des coïncidences. Maître, répondit M. Mouly. Moi, je dis « coïncidences étranges ».

Malgré le secret professionnel, M. Roches est affirmatif quand on lui pose la question de savoir si la police n'avait pas quelque raison de ménager M. Mouly.

Me Alexandre Zevaès est encore plus net : « Ne fait-il pas partie de vos services ? », demande-t-il.

M. Roches : « Je ne crois pas que M. Mouly ait fourni le moindre renseignement à des services de police. Il n'a aucun titre à notre connaissance ».

Me Planty n'a pas satisfaction, il le dit.

« Tant pis », remarque le président Laemlé. On passe sur le « cas Mouly », qui va du reste comparaître tout à l'heure à la barre.

« C'est Eugène qui a tué Leblond », a affirmé Million à son père

Le président demande encore à Weidmann si c'est bien lui et lui seul qui a tué, à « La Voulzie », le 20 novembre 1937. M. Frommer. « C'est moi », répond Weidmann, l'air excédé.

Le président fait ensuite appeler M. Million père. Celui-ci déclare immédiatement qu'il tient à rectifier ce qu'il avait dit la première fois qu'il fut entendu.

« En septembre 1937, explique-t-il, après l'agression contre l'Américain M. Stein, j'ai vu, rue Amelot, Weidmann, non dans la voiture de Couffy, mais dans la voiture de M. Mouly ».

Weidmann répond alors rageusement : « Non, j'étais dans la voiture de Couffy ».

M. Million père continue : « Le 19 octobre 1937, trois jours après l'assassinat de Leblond, le soir, mon fils est arrivé, bouleversé. J'ai quelque chose de grave à te dire, m'a-t-il déclaré. Tu as vu sur les journaux l'assassinat de Leblond, eh bien, c'est Eugène qui a tué Leblond et c'est moi qui suis allé le chercher ».

M. Million père affirme que son fils a été terrorisé par Weidmann

M. Million père reprend ensuite point par point le récit qu'a déjà fait son fils à l'audience lorsque, accusé par Weidmann d'avoir tué Leblond, il a répondu qu'au contraire c'était Weidmann qui avait tué Leblond alors que lui, Million se trouvait dans une autre pièce de La Voulzie.

Le témoin ajoute : « J'ai dit à mon fils mais pourquoi est-tu resté à la Voulzie ? ».

Alors Colette Tricot qui se trouvait là a répondu pour lui : « Il est terrorisé ».

Colette Tricot à sa place sourit et hausse la tête en faisant signe que cette histoire est entièrement inventée.

Après le récit de son fils, M. Million père aurait décidé d'aller le lendemain à la police. Il consigna auparavant par écrit ses paroles. Le lendemain il voulait toujours aller prévenir la police, mais son fils désirait voir Jean Blanc.

C'est M. Million père qui téléphona à Jean Blanc en lui disant de venir avec sa voiture rapidement pour un « cas grave ». Lorsque Blanc arriva, il lui raconta ce que son fils lui avait dit, c'est-à-dire l'assassinat de Leblond par Weidmann et il ajouta que Weidmann avait déjà tué 4 personnes, mais Jean Blanc se refusa à le croire.

Il s'entretint quelques instants avec Colette Tricot puis dit à Roger Million : « Vas-t-en chez ta grand'mère, moi je reprends Colette. Tu la verras cependant 2 fois pas semaine ».

Au récit de cette étrange transaction, la salle ne peut retenir ses rires.

M. Million père poursuivant affirme que son fils lui dit être terrorisé par Weidmann et reconnaît que si Roger Million n'avait pas pensé à prévenir Blanc, il y aurait eu 2 crimes de moins. Il avoue ses torts et se tournant vers les parties civiles il demande pardon aux familles des victimes.

M. Million père est gêné, très gêné. Ses mains heurtent nerveusement la barre. Le Président lui reproche durement de n'être pas allé à la police à la place de son fils ou de ne pas l'y avoir amené de force. « Ainsi, ajoute-t-il, vous êtes, vous, à la barre des témoins et votre fils est sur le banc des accusés. Voilà la distinction que le Code Pénal m'oblige à faire ».

M. Million père indique ensuite que son fils ne lui dit jamais que la montre qu'il portait le lendemain du meurtre de Leblond avait appartenu à l'imprésario, qu'il ne se souvient plus pourquoi il a détruit la confession, écrite de son fils.

Une brève confrontation a lieu entre M. Million et le commissaire Roches.

Roger Million inflige ensuite un démenti à son père au sujet du marchandage qui aurait eu lieu entre Blanc et lui au sujet de Collette Tricot. De nombreuses questions sont posées à Million père et fils et finissent par provoquer cette réflexion désabusée de celui-ci : « Cela fait une heure que mon père est interrogé ».

« Le Tortionnaire, dans ce procès, c'est la vérité »

Me Géraud tient à spécifier que la grand-mère de Roger Million remettait à son petit-fils tout ce qu'il pouvait désirer, même quand il s'était trouvé dans une affaire délictueuse. Mais elle ne le savait pas en Allemagne, elle lui avait envoyé ainsi 17.000 frs.

Mais, elle a cherché à les récupérer, fait observer le président, n'insistons pas trop de ce côté-là.

Me Géraud fait ensuite remarquer que M. Million père et la grand-mère de Roger Million sont torturés dans cette affaire tar toutes sortes de questions qu'on se pose.

Le tortionnaire, dans ce procès, c'est la vérité, réplique le Président. La salle manifeste en approuvant le président. L'audience est suspendue.

« J'étais dans le vestibule quand Million a tué Leblond » affirme Weidmann

A la reprise, Me Géraud demande à Weidmann s'il a entendu le coup de feu qui a tué M. Leblond et où il était à ce moment-là.

« J'étais dans le vestibule », répond Weidmann.

Me Géraud rappelle alors que Weidmann a dit au cours de l'instruction qu'il était assis, avec Leblond, près de la table quand Million a tiré une balle dans la nuque de l'imprésario. Et l'avocat souligne naturellement les singulières contradictions de Weidmann, mais celui-ci réplique : « J'ai toujours dit que j'avais quitté la chambre et que j'étais dans le vestibule quand Million a tué M. Leblond. »

« Je ne peux pas dire toute la vérité », déclare Weidmann

Le Président fait venir à la barre le témoin Mouly. Celui-ci est extrêmement discret et ne se souvient plus de rien.

Le Président lui pose diverses questions auxquelles M. Mouly répond toujours par la négative.

D'une voix lasse, M. Laemlé remet alors le témoin aux avocats pour les questions traditionnelles.

On apprend ainsi que M. Mouly a connu Roger Million par l'intermédiaire du père de l'accusé, qu'il voyait Weidmann tous les jours et rarement Million.

Me Tineyre, avocat de la partie civile, représentant les intérêts de la famille Lesobre, rappelle que, sur le carnet de Weidmann, on lit des paiements effectués à un certain personnage dont l'initiale est « M ». Cet « M » est mystérieux. Est-ce M. Mouly ou M. Maurice, le personnage que la police n'a pas retrouvé et qui fournit à Weidmann de faux passeports et des pièces d'identité ?

WEIDMANN. — Je ne veux pas répondre.

Me Tineyre, d'une voix douce, supplie Weidmann de répondre.

Le visage du monstre est crispé. Il garde la tête baissée, sa voix porte à peine. On entend : « Non, je n'ai pas dit toute la vérité mais... »

Le Procureur Balmary l'adjure de dire toute la vérité.

Weidmann continue : « L'accusation contre Million ! Ah ! c'est la vérité. Si je cache quelque chose, c'est contre moi-même. S'il y a quelque chose que je n'ai pas dit, ça ne fait de mal à personne. »

Mais Me Tineyre insiste : « Vous aviez un complice, n'est-ce pas, pour l'assassinat de M. Lesobre ? La famille Lesobre a le droit de savoir toute la vérité. Weidmann, parlez ! »

A son banc, le monstre secoue la tête et ne parle pas.

Me Delaunay demande alors : « Est-ce pour empêcher quelqu'un d'être arrêté qu'aujourd'hui vous ne dites pas la vérité ? »

La réponse de Weidmann est décevante : « Non, je ne peux pas, je ne peux pas. Ce n'est pas la raison ! »

« Il y a ma situation et celle de ma famille », a déclaré le « tueur » en parlant à un de ses avocats

On pouvait croire cet incident terminé lorsqu'il rebondit brusquement. En effet, Weidmann se décide à dire quelques mots : « Pourquoi j'ai parlé l'autre jour? C'est parce que j'avais fait certaines confidences à mes avocats et ils ont insisté. En ce qui concerne ce « M », il n'a jamais participé à aucune de mes affaires. »

Me Lang, avocate de la partie civile, fait observer que, dans certains cas, sur le carnet de Weidmann, « L » a été M. Mouly.

WEIDMANN. — Je ne me rappelle plus.

A ce moment, Me Planty, un des défenseurs de Weidmann, se tourne vers l'accusé. « M'autorisez-vous, dit-il, à dire ce que vous nous avez confié dans la prison, les raisons qui vous empêchent de parler ? »

Weidmann n'est jamais pressé pour dire ou ou non. Il baisse la tête et, chose curieuse, à plusieurs reprises, il passe sa main sur son cou. « Oui », dit-il enfin.

Alors, Me Planty se lève : « Weidmann m'a dit dans la prison : « Si je parle, il » faut choisir, il y a ma situation et » celle de ma famille. Celle de ma famille » serait infiniment plus tragique que la » mienne. Les risques pour elle seraient » si grands que je préfère me tsire. »

Ces mots provoquent dans la salle une vive impression. On essaie de nouveau d'adjurer Weidmann de parler. Me Planty déclare qu'il ne peut rien ajouter à ce qu'il vient de dire. Il ne peut pas faire de commentaires. Il ne peut pas donner d'explications.

Me Lucie Tineyre, s'adressant à Weidmann, lui demande si Sauerbrecht a un pseudonyme.

— Oui, répond Weidmann; il s'appelait « Blaky ».

M. Mouly s'explique...

Me Tinayre voudrait savoir si ce Blanky se trouvait dans la famille de Weidmann le 29 novembre, au moment de l'assassinat de Lesobre.

Weidmann répond : « Je ne sais pas. »

Le 27 novembre et les jours qui suivent était-il en France ?

Non répond Weidmann.

C'est au tour de Me Zévaès de poser des questions. Il fait aussi quelques commentaires.

Si Weidmann ne parle pas, c'est, nous a dit son avocat, pour ne pas attirer des vengeances sur ses siens.

S'agit-il de vengeances d'ordre politique ?

WEIDMANN. — Je ne veux pas répondre.

Me ZÉVAÈS. — Tout à l'heure, nous avons interrogé M. Roche sur M. Mouly. J'ai demandé à M. Roche si M. Mouly appartenait à ses services. Non, nous a dit M. Roche. Je repose la même question à M. Mouly.

Weidmann s'aperçevant qu'il n'est plus question de lui se rassied.

— Jamais, s'écrie M. Mouly.

— Alors, reprend Me Zévaès, quelles sont vos ressources ?

M. MOULY. — Je vis de mes rentes.

Me ZÉVAÈS (ironique). — Quel homme heureux. Mais vous nous avez dit la dernière fois : Ma fille gagne 1.100 fr. et elle me donne quelque argent.

M. MOULY. — Croyez-vous qu'avec 1.100 fr. on peut vivre à deux ?

Me ZÉVAÈS (triomphant). — Personne ne sera dupe.

LE PRÉSIDENT. — Si vous croyez que le juge d'instruction n'a rien fait pour savoir la vérité lorsqu'il a interrogé M. Mouly, vous vous trompez.

Le président demande alors à M. Mouly, puisqu'on revient toujours à la question de ses ressources, quelle est la somme qu'il déclare au percepteur.

M. MOULY. — Aucune.

La salle éclate de rire et Me Delauney en profite pour dire que M. Mouly est aussi discret avec le percepteur qu'avec la justice.

M. Mouly peut enfin quitter la barre où il est demeuré plus d'une heure.

L'inspecteur principal Sahic, de la police judiciaire, lui succède et rapporte les résultats de l'enquête qu'il fit après l'assassinat de l'impresario Roger Leblond. Aucun fait nouveau. Et, comme il reste encore une dizaine de témoins de l'affaire Leblond à entendre, le président Laemlé décide de lever l'audience. Il est 17 h. 30.

Les débats reprendront demain à 13 h.

QUI VEUT PARAITRE JEUNE
Une Surprenante Découverte MET FIN AUX RIDES
Des FEMMES DE 50 ANS PEUVENT EN PARAITRE 35
Un extrait, précieux et nouveau, de cellules cutanées vient à fait semblables aux éléments de la peau d'une toute jeune fille, en pleine santé. Découvert par un célèbre Docteur de l'Université de Vienne, qui l'a obtenu de jeunes animaux soigneusement sélectionnés. Cet extrait, appelé "Biocel", est contenu maintenant dans la Crème Tokalon Rose, Aliment pour la Peau. Appliquez-en chaque soir avant de vous coucher. Chaque minute de sommeil permet à votre peau d'absorber ces précieux éléments. Vous vous réveillez chaque matin ayant une peau plus claire, plus fraîche, plus douce, plus jeune. Pour le jour, employez la Crème Tokalon (Couleur Blanche, non grasse). Grâce à ce simple traitement, une femme peut se rajeunir d'une dizaine d'années, avoir une peau et un teint merveilleux dont toute jeune fille serait fière. D'heureux résultats sont formellement garantis avec les Crèmes Tokalon, Aliments pour la Peau, sinon l'argent est remboursé. Par suite d'arrangement spécial, toute lectrice de ce journal peut maintenant obtenir un nouveau Coffret de Beauté de Luxe contenant : un tube de Crème Tokalon, Biocel, Aliment pour la peau, couleur rose, à employer le soir avant de se coucher ; un tube de Crème Tokalon, Couleur blanche (non grasse) pour le jour ; une boîte, modèle spécial, de Poudre Tokalon à la Mousse de Crème — indiquer la nuance désirée — et six sachets-échantillons de nuances différentes. Envoyez 3 francs en timbres pour couvrir les frais de port, d'emballage et autres, à la Maison Tokalon, Service 15 K, rue Auber, 7, Paris.
Faites cet ESSAI !

LES RAJUSTEMENT DES RENTES DES MUTILÉS DU TRAVAIL

LA COMMISSION DE PRÉVOYANCE SOCIALE ADOPTE LE PROJET FIÉ

On nous communique :

« Dans sa dernière séance, la Commission d'Assurance et de Prévoyance Sociale de la Chambre a adopté, à l'unanimité, le rapport présenté par M. Rollin, député, rapporteur général du projet de rajustement sur la base de 12.000 francs des rentes des victimes d'accidents du travail, déposé au nom de la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail par le groupe parlementaire de défense des mutilés du travail, duquel font partie près de 500 députés.

» Ce fait significatif est le résultat des nombreuses et pressantes interventions que la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail a faites auparavant auprès du Parlement et du Gouvernement en faveur de cette réforme, ainsi que des fréquentes entrevues qu'elle a eues tout dernièrement avec les membres de la Commission de Prévoyance Sociale et plus particulièrement avec son rapporteur M. Rollin.

» Les dispositions nécessaires sont déjà prises par les parties intéressées, c'est-à-dire par la Fédération Nationale, le groupe parlementaire, la Commission de Prévoyance Sociale et le rapporteur général, pour que ce projet vienne le plus rapidement possible en discussion devant la Chambre.

» Ajoutons que dans son communiqué à la presse publié par les grands quotidiens de Paris, la Commission de Prévoyance Sociale a signalé l'adhésion de la C.G.T au rajustement sur la base de 12.000 fr demandé par la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail, mettant ainsi en relief l'accord de ces deux grandes organisations sur les bases de la réforme dont son appelés à bénéficier un si grand nombre de mutilés ou ayants-droit. »

LA SITUATION EN ESPAGNE

« Si notre appel en faveur de la paix n'est pas entendu, nos possibilités de continuer la lutte sont considérables »...

déclare M. Sanchez Requena sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil National

Valence, 20. — Dans une déclaration radiodiffusée, M. Sanchez Requena Nice, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil de défense, a analysé la situation actuelle dans la zone centrale et a fait, en ces termes, allusion aux offres de paix faites au général Franco :

« La paix reviendra, dit-il, quand ceux qui sont nos frères le désireront. Les propositions de notre gouvernement ne demandent rien d'autre que ce que doivent souhaiter tous les Espagnols, des phalangistes au plus humble de nos combattants. Il s'agit de sauver l'Espagne, de la faire forte et grande.

» Si notre appel en faveur de la paix n'est pas écouté, nos possibilités de continuer la lutte sont considérables et même, on peut l'affirmer, plus fortes que jamais ».

« LA PAIX DES ARMES EST SEULE HONORABLE », ANNONCE « RADIO NATIONAL » DANS UNE CHRONIQUE

Burgos, 20. — Radio National a diffusé une chronique d'un de ses correspondants dans laquelle il rappelle que c'était au début du mouvement nationaliste que la paix aurait dû être faite et que les républicains auraient dû consentir à ce qu'ils demandent maintenant. Il accuse en termes vifs les républicains d'avoir permis la révolte des équipages de la flotte et d'avoir poussé les troupes à l'insubordination.

« Au lieu de paix honorable, déclare-t-il, ils ne pensaient qu'au crime, à l'incendie, à l'assassinat, à la terreur, dirigés par le gouvernement ».

Le correspondant de Radio National ajoute : « C'est de cela que tous sont responsables. Que personne ne tente de s'en laver les mains. C'est maintenant que personne ne peut plus rien savoir de la République espagnole, que l'on parle de paix honorable, alors qu'on a trahi l'Espagne en faisant une guerre avec la complicité d'éléments étrangers professionnels de tous les crimes. Nos soldats sont fidèles à leurs morts glorieux.

» Notre phalange a eu de nombreux membres assassinés par trahison. Notre Caudillo a mis au point une armée qui portera jusqu'au dernier village de l'Espagne la seule paix qui soit honorable, la paix des armes. C'est le seul moyen d'obtenir que la guerre ne se reproduise plus ».

LES RECOUVREMENTS d'impôts opérés pendant le mois de Janvier

Paris, 20. — Les recouvrements opérés pendant le mois de janvier 1939, au titre du budget général, se sont élevés à la somme globale de 4.827 millions, les recettes normales et permanentes entrant dans ce total pour 4.702 millions.

Le total des contributions directes encaissées en janvier 1939 atteint 1.298 millions. Sur cette somme, près de 572 millions proviennent des recouvrements effectués au titre des impôts cédulaires, de l'impôt général sur le revenu, des contributions directes présentant une plus-value de 256 millions par rapport aux recouvrements constatés en janvier 1938. Le reste, soit 726 millions, a été recouvré au profit des départements, communes et établissements divers.

Les recouvrements opérés en janvier 1939, au titre des contributions indirectes, ont atteint 4.131 millions, présentant ainsi une moins-value de 297 millions par rapport aux évaluations budgétaires fixées par la loi de finances du 31 décembre 1938 et une plus-value de près de 500 millions par rapport aux recouvrements correspondants de janvier 1938.

Les produits recouvrés pendant le mois de janvier 1939 par l'Administration des Postes et qui ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus, forment un total de 522 millions, somme supérieure de 10 millions aux évaluations et de 94 millions aux recouvrements correspondants de 1938.

« Les résultats qui sont mentionnés ci-dessus, dit une note jointe aux chiffres du rendement des impôts, s'appliquent au mois de janvier, c'est-à-dire à une période pendant laquelle les décrets-lois du mois de novembre n'ont pu produire encore leur plein effet. En outre, la moins-value qu'ils font apparaître par rapport à l'évaluation correspondante est due pour une large part à des circonstances exceptionnelles. Les résultats du mois de février, dont la centralisation se poursuit activement, confirment cette impression puisqu'il apparaît d'ores et déjà que les recouvrements dépasseront l'évaluation d'une cinquantaine de millions et de 600 millions environ les perceptions de février 1938 ».

LES LICENCIEMENTS CONSÉCUTIFS A LA GRÈVE DU 30 NOVEMBRE

L'U. D. DES SYNDICATS OUVRIERS DU NORD ADRESSE UNE PROTESTATION AU GOUVERNEMENT

L'U. D. des Syndicats Ouvriers du Nord nous communique :

« Dans sa réunion du jeudi 16 mars, la C. A. de l'Union Départementale a renouvelé sa protestation contre les licenciements massifs qui ont été pratiqués à la suite de la grève du 30 novembre, et contre les condamnations qui ont été infligées à de nombreux militants du Département du Nord.

» A cette occasion, la C. A. a pris connaissance d'une lettre qui a été adressée à l'Union Départementale par l'U. D. des Syndicats Ouvriers du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, lettre qui fait connaître à nos organisations syndicales du Nord que 31 camarades du Puy-de-Dôme ont été condamnés à des peines de prison, dont 10 condamnations sans le bénéfice du sursis.

» Notre C. A. a relevé dans cette lettre qu'un camarade a été condamné à 18 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour. Un autre à un an de prison. Plusieurs à 8 mois de prison et les autres à des peines allant de 3 à 6 mois d'emprisonnement.

» Des informations données par nos camarades du Puy-de-Dôme à ce sujet marquent que les victimes de ces condamnations étaient d'une honorabilité parfaite, qu'elles n'ont participé à aucun complot et qu'elles ne se sont pas inspirées d'un plan concerté. Elles ont simplement mis en pratique des mots d'ordre précis donnés par la C. G. T.

» Aussi, notre C. A. se joint-elle à l'Union Départementale du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire pour élever une protestation énergique contre ces condamnations et ces emprisonnements et pour déclarer que tous les travailleurs du Nord sont solidaires de leurs camarades de l'Auvergne et réclament, avec eux les mesures de justice qui s'imposent.

» La C. A. a décidé d'adresser le texte de cette résolution au président du Conseil et au Ministre de la Justice, ainsi qu'aux parlementaires du Département du Nord. »

LE CONGRÈS DU BLOC DU PETIT COMMERCE

Le grand congrès de mars du Bloc du Petit Commerce s'est ouvert à Paris lundi 20 mars, 15, rue de Chabrol et se continuera jusqu'au 22 inclus.

De nombreux délégués de province sont réunis, et les débats ont lieu sous la présidence de M. Morelle, de Lillé, président général du Bloc.

Plusieurs délégués de la région du Nord y assistent et rendront compte des débats vendredi 24 mars, à 19 heures, salle du Conservatoire, place du Concert à Lille.

UN APPEL AUX SUJETS BRITANNIQUES DE GIBRALTAR POUR LA DÉFENSE ANTIAÉRIENNE

Gibraltar, 20. — Un appel officiel publié aujourd'hui sous le titre de « Forces de défense de Gibraltar » demande à tous les sujets britanniques de Gibraltar de s'engager dans l'artillerie antiaérienne de la colonie britannique. Cet appel a été lancé après avoir reçu l'approbation du ministre des Colonies.

RECHERCHE DE PUPILLE MAJEURE

L'Assistance Publique nous prie d'insérer :

« M. Stewart est prié de se présenter aux Bureaux de l'Assistance Publique, 95, rue d'Esquermes à Lille, pour que lui soient communiqués les renseignements contenus dans une lettre revenue à l'administration avec mention « inconnu ».

UNE RÉUNION CORPORATIVE DES TRANSPORTEURS ROUTIERS A EU LIEU A LILLE

On nous communique :

« La Corporation des Transporteurs Routiers du Nord de la France, affiliée à l'Union Nationale des Transporteurs Routiers, avait organisé une grande réunion publique d'information au Palais de la Bière, à Lille. C'est en grand nombre que les transporteurs avaient répondu à l'appel des organisateurs.

» MM. Dron, président, et Thévenet, secrétaire général de la Corporation ; Roux, président ; Gillet, vice-président, et Triquet-Robert, secrétaire général de l'Union Nationale des Transporteurs Routiers ; Calland, président du Syndicat de l'Eure, exposèrent tour à tour avec précision et netteté aux assistants, les dangers des récents décrets-lois promulgués par le ministre des Travaux publics. La réunion se termina par le vote de la résolution suivante :

« Les Transporteurs Routiers, réunis le 19 mars 1939, au Palais de la Bière, à Lille, après avoir entendu l'exposé des membres du Comité directeur de l'Union Nationale des Transporteurs Routiers et de la Corporation des Transporteurs Routiers et de la Corporation des Transporteurs Routiers du Nord de la France.

» 1° Approuvent l'attitude d'opposition adoptés par ces groupements contre les décrets des 12 octobre 1938, 12 novembre 1939 et 12 janvier 1939.

» 2° Déclarent ne pouvoir adhérer aux « Groupements Professionnels » constitués sous la forme prévue par les récents décrets.

» 3° Prient M. le Ministre des Travaux publics de procéder d'extrême urgence à une consultation générale de tous les Groupements Départementaux de Transporteurs Routiers afin de désigner au Conseil Supérieur des Transports, au Comité Central de Coordination et dans toutes les Commissions Ministérielles où les transporteurs sont représentés, un « Expert Marchandises » véritablement routier.

» 4° Demandent que le Parlement suspende la ratification des décrets susindiqués jusqu'à ce qu'un nouvel examen du Conseil Supérieur des Transports ait permis les retouches indispensables à la sauvegarde des Entreprises de Transports Routiers de Marchandises.

» 5° Se déclarent décidés à poursuivre avec la plus grande énergie et par tous les moyens, l'action nécessaire à la défense de leur corporation injustement sacrifiée. »

» Le texte de cette résolution fut immédiatement adressé à M. le Président du Conseil, à M. le Ministre des Travaux publics et à M. le Préfet du Nord. »

LES ORIGINES DE LA BOURSE DU TRAVAIL DE LILLE

Qu'est-ce qu'une Bourse du Travail ? Quelles sont les origines de celle de Lille ? Comment fonctionne notre local des activités syndicales ?

C'est ce que nous allons développer pour nos lecteurs.

UN GROUPE SOCIAL

M. Charles Saint-Venant, ancien député, père de l'actuel député-maire de Lille et qui fut un des premiers secrétaires de l'Union locale des Syndicats ouvriers du Nord, donna un jour cette définition d'une Bourse du Travail :

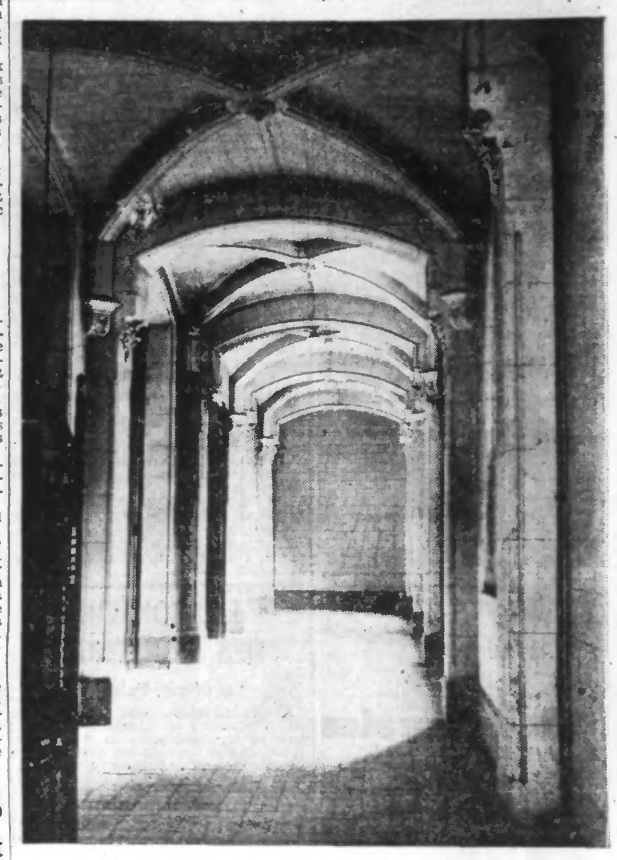

Un couloir de la Bourse du Travail de LILLE. (Ph. Revell)

« C'est une œuvre démocratique, fraternelle et solidaire, c'est un groupe social qui s'efforce de réunir et de concentrer toutes les institutions et tous les services dont les travailleurs, ouvriers et employés, ont besoin pour s'unir, pour discuter leurs intérêts, pour se défendre, pour se protéger, pour s'instruire, pour lutter dans des conditions sans cesse meilleures, contre les fléaux et les calamités, contre l'exploitation de leur force de travail, contre les déniés de justice, contre l'ignorance et contre la servitude, contre le chômage, contre le dénuement physique et la déchéance morale, contre la misère.

» C'est un cercle et un lieu de réunion où les bonnes volontés qui s'ignorent et se recherchent apprennent à se connaître afin de forger ensemble de nouveaux outils de libération. C'est un centre d'action et de coordination de tous les efforts, de tous les dévouements, de toutes les intelligences en vue d'agrandir la liberté humaine, d'améliorer le milieu économique et social et d'élever sans cesse la condition des travailleurs. C'est un abri collectif, complémentaire, ou chaque chainon familial vient s'unir à d'autre pour constituer l'élément croissant de la grande famille ouvrière ».

UN VOTE DE PRINCIPE

L'origine remonte à la fin du siècle dernier.

Le 13 octobre 1899, le Conseil municipal de Lille votait le principe de la création d'une Bourse du Travail dans notre cité et allouait un subside annuel de 6.000 francs pour permettre à l'Union locale des Syndicats ouvriers de Lille de louer un local.

Trois mois après, la Préfecture du Nord annulait cette délibération parce que l'Union locale n'avait pas de personnalité civile et qu'elle ne pouvait passer bail à son nom.

Le Conseil municipal imagina une combinaison pour bousculer la difficulté et alloua la somme de 6.000 francs au Syndicat de l'Industrie Textile, à charge par lui d'assurer la jouissance de l'immeuble à tous les syndicats de l'Union locale.

DE LA RUE DE LA VIGNETTE A LA RUE LÉON-GAMBETTA

Mais la Préfecture n'avait pas désarmé et faisait connaître peu après à l'Administration municipale que cette deuxième délibération ne pouvait être approuvée, attendu qu'il n'appartenait qu'à la Ville de passer bail.

Le 2 février 1901, le Conseil municipal autorisait le Maire à passer bail pour huit années d'un immeuble de